



# MOTO CLUB BESANCON-GONSANS

## Trophée de France Enduro KID

### Samedi 14 juillet 2018



## Règlement particulier

En complément du règlement du trophée de France d'enduro Kid le Moto Club Besançon-Gonsans organise le samedi 14 juillet 2018, une manche du championnat de France.

### ENGAGEMENTS

Le nombre d'engagés est limité à 200 pilotes. Les engagements ne peuvent de faire que par internet sur le site ([ffm.engage-sports.com](http://ffm.engage-sports.com)). Le montant de l'engagement est fixé à 35€ pour les Minikids et à 50 € pour les autres catégories (hors coût éventuel de la licence une épreuve 60€ possible + de 8 ans). Aucune inscription par courrier ne sera acceptée. Toute demande incomplète ou non accompagnée des droits d'engagements ne sera pas prise en compte. Les non licenciés FFM devront obtenir une licence « à la journée » avant de pouvoir faire leur inscription sur le site du club. La clôture des inscriptions interviendra le 30/06/2018. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout engagement sans avoir à donner de justification à qui que ce soit.

### PARCOURS, temps de parcours, temps de repos, couleur des plaques

Le circuit, d'une longueur sera de longueur différente selon les catégories et à parcourir un certain nombre de fois :

catégorie	âge	kms maximum du parcours de liaison :	kms spéciale	kms maximum d'un tour	nombre de tours maximum	temps de liaison	temps de repos	fond de plaque	couleur numéro
MINIKIDS	6 à 7 ans	3	3	6	2	<= 30 mn	>= 45 mn	bleu	blanc
POUSSINS	7 à 10 ans	5	3	8	3	<= 30 mn	>= 45 mn	bleu	blanc
BENJAMINS	9 à 11 ans	8	3	11	3	<= 30 mn	>= 45 mn	bleu	blanc
MINIMES	12 à 13 ans	10	3	13	4	<= 30 mn	>= 45 mn	blanc	noir
CADETS	14 à 15 ans	10	3	13	4	<= 30 mn	>= 45 mn	blanc	noir
ESPOIRS	13 à 16 ans	14	3	17	5	<= 60 mn	>= 45 mn	blanc	noir
FEMININES	toute âge	8	3	11	3	<= 60 mn	>= 60 mn	rose	noir

### VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Lieu « Les Cornets » chemin du château d'eau 25360 GONSANS le vendredi 13 juillet de 17h00 à 20h00 et le samedi 14 juillet de 07h00 à 08h00. Tout pilote arrivant hors délais après la fermeture du contrôle ne pourra pas prendre le départ. La moto devra être propre. Les vérifications techniques concerneront essentiellement la conformité du véhicule au règlement fédéral. Un contrôle particulier sera fait au niveau du bruit.

### PARC FERME

ATTENTION : Pas de parc fermé le vendredi soir

Les motos seront mises en parc fermé uniquement le samedi matin après les contrôles. Le pilote ne pourra récupérer sa moto que 1/2 heure avant son heure théorique de départ.

### DEPART et PROCEDURE

- Le premier départ sera donné à 09h00 par groupe de 10 à 12 pilotes selon les catégories.
- Un carton de pointage sera donné aux pilotes des catégories Minimés, Cadets et Espoirs avec mise en place d'un pointage type CH au départ.
- Les pilotes partiront par groupe de 12 maximum, toutes les minutes, afin de faciliter la gestion des départs. Chaque pilote s'élancera toute la journée à la même minute (exemple : 10 h 13 mn, 11 h 13 mn, 14 h 13 mn, etc).
- Les pilotes devront être présents au moins 5 minutes avant l'heure de départ dans la zone parc fermé.
- ils devront parcourir, moteur arrêté, en poussant leur machine, la distance qui les sépare de la zone de départ.
- Une zone de départ sera définie. Les pilotes pourront s'y positionner 1 minute avant le top départ, moteur éteint.
- Au top départ, les pilotes auront 1 minute pour démarrer leur machine et s'élancer. Au-delà, ils devront sortir de la zone en poussant leur machine en direction de la liaison.
- La présence des parents n'est pas autorisée dans le parc fermé et la zone de départ.
- Si un pilote démarre dans la zone de pré-départ ou départ, il lui sera infligé une pénalité de 60 secondes par minute de retard.
- Si le pilote ne prend pas le départ, moteur tournant, à l'heure fixée, il lui sera ajouté 10 secondes de pénalité.
- Si le pilote ne respecte pas le code sportif et le règlement fédéral, il lui sera infligé une pénalité de 2 minutes par infraction constatée. Au-delà de 3 infractions, une exclusion sera prononcée par le Jury de l'épreuve.

### SANCTIONS PARTICULIERES

**FUMER** sur le parc de ravitaillement ou à tout point de contrôle entraînera l'exclusion du pilote concerné.

### CONDITIONS PARTICULIERES

Le Moto Club Besançon Gonsans se réserve le droit de remettre ou d'annuler cette compétition. Les concurrents s'engagent à respecter le règlement particulier de l'épreuve ainsi que le règlement du championnat. **L'utilisation du tracé de l'épreuve reste la propriété de l'organisateur, il est donc formellement interdit à la circulation en dehors du jour de l'épreuve.** Tout pilote surpris sur le tracé avant ou après l'épreuve pourra être exclu de l'épreuve et des épreuves futures. Le Moto Club Besançon-Gonsans se réserve le droit de modifier ce règlement sans préavis. Les concurrents s'engagent à respecter le règlement particulier.

### REGLES ENVIRONNEMENTALES

L'utilisation d'un tapis absorbant (2m x 1m) est obligatoire sous peine de pénalités (Cf annuaire FFM 2018) à chaque intervention sur la moto.

### DIVERS

Directeur de course : Dominique BENOIT FFM ODC 039153

Président du jury : Ornella Bellaud-Turuani licence FFM OCS 278766

Commissaires sportifs : S. Bellaud-Turuani ocs278765, O. Bellaud-Turuani ocs 278766, R Bellaud ocs 197725

Commissaires de piste : Groupe Commissaire de la Ligue de Franche Comté.

Commissaire technique : à déterminer

Compagnie d'assurance : contrat en attente

### RESULTATS

La remise des prix aura lieu le samedi 14 juillet à partir de 19h00. Les prix (coupes) ne seront remis qu'aux pilotes présents.

Saône le 10 avril 2018 Le président JC BELLAUD